



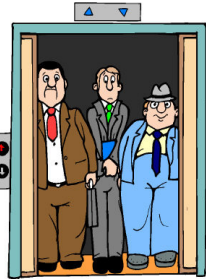
REUNION DE PRESENTATION DU PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE



Le 18 OCTOBRE 2012, de 18H30 à 20H30, le Conseil Syndical et Urbanis organise une réunion de présentation du projet de Plan de Sauvegarde. Elle aura lieu à la MAISON DU THEATRE ET DE LA DANSE, au 1^{er} étage.

Le cabinet d'architecture FORM'ARCHITECTURE exposera les conclusions de ses études, les différentes phases de travaux envisagé et une estimation des coûts. Urbanis donnera des informations sur les subventions que nous pourrions recevoir.

ASCENSEURS



Dans les tours, les portes des monte-charges ont toutes été remplacées, il reste à moderniser les machineries et les cabines.

Tous les appareils devraient être remis en service fin novembre. OTIS contrôlera ensuite l'ensemble des appareils et corrigera tout ce qui doit l'être.

Dans les bâtiments, la phase 1 s'achève, les réglages et mises au point sont en cours. **La phase 2** a démarré par la mise en chantier de 2 ascenseurs, suivi de 2 autres 3 semaines après afin de limiter l'immobilisation des appareils.

Les personnes concernées ont été prévenues par voix d'affichage.

CLOTURE AVEC LE LOGEMENT FRANCILIEN



Le LOGEMENT FRANCILIEN nous a informés que les travaux de pose de plaques métalliques sur la clôture débuteraient le **LUNDI 15 OCTOBRE 2012**.

CREATION DU SITE INTERNET DE LA COPROPRIETE



Conformément au vote lors de la dernière AG, le Conseil Syndical travaille à la création d'un **site internet regroupant toutes les informations utiles concernant notre copropriété**.

Dès que le site sera disponible, les résidents et les copropriétaires en seront informés.

REMISE EN MARCHÉ DU CHAUFFAGE



Le chauffage a été remis en marche le 4 octobre.

Cet été, tous les té de réglage permettant d'équilibrer la distribution de la chaleur dans les logements ont été remplacés.

Nous vous rappelons que la température fournie dans les logements sera comprise **entre 19°C et 21°C** (pour une température extérieure supérieure à -5°C).

Si votre logement est insuffisamment chauffé, signalez-le à votre gardien. Il préviendra le chauffagiste, qui ajustera ses réglages.

Prévenez également votre gardien s'il fait trop chaud chez vous, plutôt que d'ouvrir les fenêtres et de gaspiller de la chaleur, donc de l'énergie

RESPECT DES PARTIES COMMUNES ET DES FACADES



Notre gestionnaire M BOST a été alerté à propos du laisser-aller concernant les parties communes : **caves non fermées, dépôts d'objets dans les paliers, les escaliers et les couloirs de cave, balcons encombrés, ...**

Afin de redonner à la copropriété l'aspect qui devrait être le sien et de remédier au risque incendie que ces nuisances peuvent constituer, un recensement a été effectué.

Les copropriétaires concernés recevront/ont reçu courant octobre un courrier leur demandant de mettre fin au désordre qu'ils occasionnent.

Sans réaction rapide des intéressés, le syndic prendra des mesures, dont les frais leur seront facturés : Mise en demeure, condamnation des caves ouvertes, évacuation des objets indésirables.

Par ailleurs, la présence anormale de rats et de pigeons nous conduit à vous rappeler **qu'il est interdit de nourrir les pigeons. La nourriture que vous déposez, ou jetez par les fenêtres, attire les rats, qui prolifèrent.**

REGLES DE STATIONNEMENT



Nous vous rappelons que chaque appartement dispose de sa propre place de parking numérotée.

Pour le confort et la sécurité de tous, **ne stationnez pas sur les places de vos voisins sans leur accord, ni sur les voie de circulation ou les accès pompiers.**

Informez-en vos visiteurs.

